This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Tldf
D45

JP

DEPOSITED AT THE HARVARD FOREST 1942

RETURNED TO J. F. MARCH 1967

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

9 15701

CONGRES DE L'AMENAGEMENT DES MONTAGNES

ET DE L'ARBRE & DE L'EAU

GUÉRET-JUILLET 1908

Le centime du reboisement

PAR

PAUL DESCOMBES

Directeur honoraire des Manufactures de l'Etat

Président de l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes

LIMOGES

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINES

DUCOURTIEUX & GOUT

Libraires de la Société archéologique et historique du Limousin

7, RUE DES ARÈNES 7

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

Juin 1915
30235

Le Centime du Reboisement

Le reboisement est à l'ordre du jour. Tous, économistes, forestiers, agriculteurs, industriels, navigateurs, le réclament en faisant appel aux concours et aux moyens financiers les plus divers, et il convient de se rendre compte de l'étendue comme de la nature de l'effort indispensable à sa réalisation.

Il a été fait peu d'évaluations globales à ce sujet. L'ingénieur Monestier-Savignat estimait en 1857 que la dépense dépasserait trois milliards (1); cette évaluation ayant été considérée par quelques auteurs comme exagérée, on peut prendre pour base les chiffres publiés dans l'*Economiste français* du 16 novembre 1907 (2), qui n'ont pas été contredits, et s'appliquent à deux genres distincts de prévisions :

1° L'ensemble du reboisement, comprenant la restauration des terrains en montagne et la mise en valeur d'environ 6 millions d'hectares de terres incultes, représente une dépense voisine de un milliard; cette dépense sera d'autant plus considérable qu'on l'ajournera davantage, puisque les dégradations en montagne s'aggravent chaque jour et que le prix de la main-d'œuvre s'élève d'une façon continue. Il faudrait donc y affecter 20 annuités de 50 millions, dont 7 proviendraient de l'Etat et 43 de l'épargne ou de diverses collectivités, suivant une répartition prévue;

2° La lutte contre le déboisement paraît nécessiter l'affectation d'un autre milliard à l'achat des forêts existantes par des propriétaires impérissables, pouvant envisager les opérations à long terme d'une sylviculture bien entendue, pour prévenir ainsi la destruction de nos belles futaies.

D'éminents forestiers et de nombreux auteurs ont, en effet, démontré, depuis la publication des vœux émanés le 12 mai 1905 de l'initiative de l'Association centrale pour l'Aménagement des

(1) Monestier-Savignat, *Etudes sur les phénomènes, l'aménagement et la législation des eaux au point de vue des inondations.* — Paris, Dunod, 1858,

(2) P. Descombes, *Le problème du reboisement* (l'*Economiste français*. 16 novembre 1907).

Digitized by Google

Montagnes et traduits en propositions de lois déposées le 7 mars 1907, que cette lutte contre le déboisement présente une urgence au moins égale à celle du reboisement, et les derniers événements n'ont pas tardé à faire voir depuis qu'elle est plus urgente encore.

Alors qu'on travaillait à mettre sur pied des éléments de défense laborieusement préparés pour augmenter le nombre des propriétaires impérissables et leur faciliter la gestion forestière, les éléments de destruction ont précipité leur marche. Coup sur coup, on apprit, en décembre 1907, l'exploitation exagérée de Marchenoir, les offres d'achat d'Amboise et d'Eu, la formation de syndicats cosmopolites de déboisement et mille autres détails de cette « traite internationale des forêts de France », dont les symptômes avaient été signalés par l'Association centrale pour l'Aménagement des Montagnes dans une lettre du 11 juin 1906 aux ministres de l'Agriculture et des Finances. Malgré la constitution d'un groupe de défense forestière et pastorale, malgré une souscription de dix millions couverte avec un magnifique élan, malgré un projet de loterie nationale, malgré les éloquents appels de toute la presse et de toutes les sociétés forestières ou touristiques, malgré les efforts de la ville de Tours et du département d'Indre-et-Loire, Marchenoir tombe sous la hache, Amboise est vendue et Eu prisonnière d'une option. Ce n'est par toute la France qu'une immense hécatombe d'arbres, prélude des crises les plus graves et menace terrible pour toutes les branches de la richesse publique.

Le siècle de la Vapeur avait fait oublier l'eau, fait oublier l'arbre, son régulateur automatique; et quand s'ouvre le siècle de l'Eau, la France se réveille dans une situation déconcertante.

Il faut trouver deux milliards et le moyen de les utiliser au plus vite.

L'ampleur de l'effort n'a d'ailleurs rien d'effrayant chez une nation dont l'épargne crée chaque année des capitaux atteignant ce chiffre et qui a consacré depuis un demi-siècle 17 milliards à ses chemins de fer; il faut seulement y faire concourir toutes les initiatives et tous les genres de ressources avec une volonté ferme et persévérante.

Les deux milliards nécessaires pour conjurer un péril national se décomposent sensiblement en :

200 millions de dépenses à fonds perdus pour la restauration en montagne;

800 millions de placements fructueux, mais à long terme, pour le reboisement des terres incultes;

1.000 millions de placements immédiatement rémunérateurs pour l'achat de forêts existantes.

Digitized by Google

La restauration des montagnes incombe à l'Etat, aux associations désintéressées pour l'Aménagement des Montagnes, aux départements et villes menacés dans leur sécurité ou leurs intérêts.

Le reboisement des terres incultes peut, sans exagération, prévoir l'orientation d'*un centième* de la disponibilité pour placements créée annuellement par l'épargne française, d'après les calculs autorisés de M. Leroy-Beaulieu (1), et diverses collectivités, compagnies d'assurances, caisses d'épargne ou de retraites dont le législateur s'est préoccupé d'étendre le cadre et les facilités (2), sont largement en mesure de compléter l'annuité de 40 millions jugée nécessaire à cet effet, qui se trouverait ainsi divisée en deux parts : 15 millions provenant des capitaux nouvellement formés et 25 millions des collectivités.

Le milliard destiné à garantir la conservation des grandes forêts par leur passage entre les mains de propriétaires impérissables n'est qu'une fraction des réserves de ces collectivités.

Toutes ces ressources existent et il a été surabondamment démontré que leur emploi forestier serait aussi profitable à leurs possesseurs qu'à l'intérêt public. Mais une partie de ces ressources ne pourra s'appliquer aux bois qu'après le vote d'une loi trop longtemps attendue et la publication d'un règlement d'administration publique; cette application d'un genre nouveau pourra n'être pas immédiate, et il faut pourtant arrêter au plus vite la marche dévastatrice de la cognée qui s'accélère terriblement. Quand, suivant l'expression d'Alfred de Musset,

> Notre globe rasé, sans barbe et sans cheveux,
> Comme un gros potiron roulera dans les cieux.

il sera trop tard.

A l'accélération du destructisme, il faut répondre par une accélération du conservatisme et faire entrer en ligne de nouveaux éléments de sauvetage : les départements et les villes.

Ils s'y sont déjà employés, et l'on sait, entre autres exemples, que le département des Bouches-du-Rhône affecte chaque année 15.000 francs au reboisement et celui du Rhône plus de 11 000; la ville de Tours et le Conseil général d'Indre-et-Loire ont tenté l'achat de la forêt d'Amboise, pour lequel le temps leur a manqué; les Conseils généraux de la Seine, de la Gironde, des Hautes et Basses-

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *L'ampleur actuelle des entreprises industrielles* (l'*Economiste français*, 31 août 1907).

(2) Louis Vigouroux, *Rapport sur les propositions de loi de MM. Ferdinand Bougère, Fernand David et Pierre Baudin* (Chambre des députés, n° 1835; annexe au procès-verbal de la deuxième séance du 26 juin 1908).

Digitized by Google

Pyrénées, le gouvernement général de la côte occidentale d'Afrique, les villes de Bordeaux, de Pau, de Bagnères-de-Bigorre subventionnent l'A. C. A. M.; il n'y a qu'à généraliser ces intelligentes initiatives dont l'exemple serait un énergique stimulant des initiatives privées ou collectives.

Le concours des départements et des villes peut prendre bien des formes et se traduire par les chiffres les plus variés; son importance ne peut être évaluée qu'en la comparant aux ressources des participants, et la comparaison sera bien facile si l'on exprime ce concours en un genre d'unité qui figure dans tous les budgets administratifs, *la valeur du centime.*

L'affectation d'un centime communal à l'œuvre du reboisement représenterait annuellement pour l'ensemble de la France 3 millions, et celle d'un centime départemental 5 millions; prolongée pendant vingt ans, cette affectation produirait 160 millions.

L'emploi de cette contribution volontaire présenterait naturellement la plus grande diversité et s'appliquerait à toutes les branches de la défense forestière suivant les régions et les conditions économiques. Les régions montagneuses ou menacées par les inondations l'affecteraient de préférence à la défense des montagnes, les centres de tourisme à l'acquisition des forêts menacées, Paris à la création d'un immense réservoir de verdure, d'air et de santé sur l'emplacement actuel des fortications, et partout on pourrait prodiguer les encouragements aux fêtes de l'Arbre, aux Scolaires forestières, aux Groupements de propagande, comme aux Associations pour l'Aménagement des Montagnes.

Si l'on met en regard de cette collaboration d'un centime départemental ou communal à la défense forestière celle qu'y apporte déjà l'Etat, à l'effort duquel il manque seulement de ne pas rester isolé pour qu'on puisse le traiter de collaboration, on peut remarquer que les 3.500.000 fr. appliqués au reboisement pendant un grand nombre d'années représentent 0,7 pour cent des 500 millions auxquels s'élève le total des Contributions directes, c'est-à-dire près d'un centime, et c'est au centième de la disponibilité pour placement des capitaux annuellement formés en France qu'a été évalué le concours de 15 millions qu'ils devraient donner chaque année au reboisement.

Le centime du reboisement doit donc être considéré comme la base la plus équitable et la plus rationnelle sur laquelle pourront être établis les concours nécessaires pour conjurer un péril national. Ce concours étant absolument volontaire, il appartient aux plus dévoués, aux plus intelligents, de donner l'exemple, et il n'est pas téméraire d'espérer qu'un Conseil général ou municipal ne tar-

Digitized by Google

dera pas à entrer dans cette voie par un vote de principe affectant à la défense forestière un centime prochainement disponible par l'amortissement d'un emprunt.

Il est d'ailleurs à remarquer que dans bien des cas le sacrifice ne sera qu'apparent et se traduira par des recettes supplémentaires. Le plus souvent, en effet, une ville ferait, en acquérant une forêt, une magnifique opération : l'emprunt au Crédit foncier de la somme nécessaire à son paiement s'amortirait par cinquante annuités de 4,52 % que les produits de la forêt couvriraient largement, et cette ville entrerait ainsi sans dépense aucune en possession d'un domaine dont les revenus permettraient d'améliorer ses services ou de dégrever ses contribuables.

Un des maîtres du corps forestier, M. Ch. Broilliard, a développé dans une des plus remarquables communications de ce Congrès, « Forêts urbaines », combien sagement agiraient les villes en acquérant ou créant des forêts dans la région qui les intéresse au point de vue économique ou hydrologique. Ce n'est pas la première fois que l'auteur de *Traitement des bois en France* aborde cet important sujet ; dans un mémoire lu au 2e Congrès du Sud-Ouest navigable, « Les têtes d'eau de la Garonne », il disait en 1903 :

« A défaut de l'action protectrice de l'Etat, à défaut d'une région consentant à l'échange de ses ouailles pour des aumailles, la ville de Toulouse ne trouverait-elle pas un territoire de quelques kilomètres carrés à acquérir dans l'une des hautes vallées qui convergent sur elle? Le prix de l'acquisition amiable faite à l'une des communes pauvres de la région, sans être élevé, fournirait à celle-ci des ressources inespérées. Et la propriété absolue, sans aucun droit réservé au pâturage, étant dévolue à la ville de Toulouse, cette dernière donnerait à toute la chaîne l'exemple d'une administration réparatrice. »

Si une idée aussi élevée n'a pas été appliquée encore par la ville de Toulouse, elle n'est pas tombée dans le vide; l'A. C. A. M. a donné aux montagnards des Pyrénées les leçons de choses dont M. Broilliard indiquait la nécessité, et les montagnards les ont comprises ; ils plantent des arbres à son exemple et lui concèdent volontairement de nouveaux territoires, parfois même gratuitement. Depuis quatre ans, l'Association expérimente des méthodes extrêmement économiques qui donnent de merveilleux résultats; elle a notamment supprimé le régime torrentiel sur son territoire de la Géla, d'une étendue de 2.000 hectares.

Ce résultat, constaté à plusieurs reprises dans le cours de l'année dernière, l'a été pour la première fois le 25 juillet 1907 par les membres du Congrès international de l'Aménagement des Monta-

Digitized by Google

gnes qui prenaient part à l'excursion des Pyrénées; MM. le sénateur italien Sormani Moretti, président général de la Société pro Montibus; le professeur Vaccari, délégué de cette Société; l'ingénieur en chef hydrographe Renaud, délégué du ministre de la Marine; le conseiller municipal de Paris Paul Fleurot, délégué du Conseil général de la Seine; l'ingénieur Girard, directeur des travaux de l'A. C. A. M., qui, à la suite d'un orage survenu dans la nuit précédente, ont remarqué le contraste frappant entre les eaux claires de la Géla et les eaux bourbeuses amenées par le Badet d'une vallée où sévit encore la transhumance, pour former la Neste d'Aure au pied du village du Plan-Aragnouet.

Il y avait alors trente-huit mois que l'Association avait soustrait ce territoire à la dévastation des moutons transhumants, faisant passer les troupeaux indigènes de la disette à l'abondance sans gêner en rien les pratiques pastorales, et par le seul fait d'avoir supprimé la surcharge du pâturage l'érosion a disparu.

Si l'on veut évaluer la dépense effectuée pour obtenir ce résultat caractéristique de la correction des torrents, on ne doit y faire entrer ni les frais de pépinières ou plantations dont l'effet n'était pas encore produit, ni ceux des créations ou réparations de chemins, clôtures, abreuvoirs, repeuplement des eaux, etc., qui s'appliquaient à un tout autre but, mais seulement les frais de location et de garde, s'élevant à 1.450 francs pendant trois ans, soit au total 4.350 francs; la suppression de l'érosion sur ce territoire de 2.000 hectares n'a coûté que 2 fr. 18 par hectare.

Ce résultat considérable n'a pas été le seul qu'ait obtenu la méthode économique de restauration inaugurée par l'A. C. A. M. Les éboulis de Mousquadès, jusqu'alors semblables à des cascades de macadam fraîchement cassé, se sont recouverts spontanement en 1907 d'une végétation herbacée, et il en a été de même d'une pente située sur la rive gauche de la Géla, dont toute la terre avait été emportée peu de temps avant l'occupation du territoire; le bétail abondamment pourvu d'herbages sur les pelouses ne va plus désagréger les pentes croulantes et en reculer les berges pour y chercher des aliments imperceptibles.

La restauration de ces montagnes doit s'accélérer encore avec l'amélioration des habitudes pastorales, déja commencée par la garde communale du gros bétail.

L'Association centrale pour l'Aménagement des Montagnes, qui évaluait en 1906 la reconstitution du manteau de végétation à 20 francs l'hectare, l'a réalisée en trois ans, sur son premier territoire, moyennant 2 fr. 18 par hectare. On ne saurait évidemment prendre pour base universelle le chiffre unique, mais il est légitime

Digitized by Google

d'abaisser à 10 francs le prix par hectare de l'armature végétale du sol.

On trouve d'autre part, en consultant les documents officiels (1), que l'Etat possédait, en 1904, 158.286 hectares dans les périmètres de restauration et y avait dépensé 87 millions, soit 614 francs par hectare; la restauration étant en cours d'exécution, le chiffre de 600 francs par hectare est certainement approché par défaut comme moyenne de la restauration par l'Etat, dans des conditions qu'il y a lieu de caractériser.

Les dégradations que l'Etat corrige à 600 francs l'hectare n'ont certainement rien de commun avec celles que l'Association supprime pour 10 francs. L'Etat s'occupe exclusivement, en vertu de la loi de 1882, des « dangers nés et actuels », que l'Association s'attache à devancer ; en style de construction, il rebâtit les immeubles dont l'Association prévient l'écroulement. Mais l'ajournement des réparations à 10 francs rend plus tard nécessaires les réparations à 600 francs, et l'on ne saurait trop se hâter de faire des travaux avec 59/60 d'économie.

Les villes et les départements appartenant à des bassins dominés par des massifs montagneux dont la dégradation les menace par l'inondation, par l'arrêt de la navigation, par l'insuffisance des forces motrices, par l'exode des montagnards, sont directement intéressés à la restauration des montagnes; si elles éprouvaient des difficultés à les restaurer elles-mêmes d'après les judicieux conseils de M. Broilliard, elles trouveront dans l'A. C. A. M. un instrument éprouvé par l'expérience, secondé par les pouvoirs publics et capable d'assurer leur sécurité dans des conditions toutes spéciales de rapidité et d'économie.

L'aménagement des eaux, dont la défense forestière en plaine comme en montagne constitue la solution la moins dispendieuse, est la grande œuvre du XXe siècle. Tous sont solidaires, tous ont un intérêt égal à y travailler; l'Etat, sollicité en tous sens, mesurera son concours à l'effort des intéressés, et c'est par une véritable croisade que les Français doivent collaborer à la défense de leur richesse nationale.

(1) *Journal officiel* de 1904, Documents parlementaires (Chambre), p. 1556.

Limoges — Imprimerie Ducourtieux et Gout, 7, rue des Arènes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT DES PUBLICATIONS

DE

L'Association pour l'Aménagement des Montagnes

Siège social : 142, rue de Pessac — Bordeaux

Paul Descombes.....	*Premier Congrès de l'aménagement des montagnes.* Compte rendu *in extenso,* orné d'illustrations et de cartes.
— —	*Deuxième Congrès de l'aménagement des montagnes.* Compte rendu *in extenso,* orné d'illustrations et de cartes.
	Etude sur l'aménagement des montagnes dans la chaîne des Pyrénées, 2e édition, précédée d'une introduction par M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut.
— —	*Un exemple d'aménagement pastoral et forestier dans les Pyrénées.*
— —	*Le reboisement par l'initiative privée.*
— —	*La défense des montagnes* (extrait de la *Revue des Deux-Mondes*).
J.-M. Girard.....	*L'orientation vers le reboisement des capitaux collectifs.*
Cte de Rouette-Buisson	*Le reboisement et l'amélioration des pâturages dans les Pyrénées.*
Dr Félix Regnault....	*Déboisement et décadence.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google